

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

> Communauté de Communes du

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE"

## Siège:

4 rue du Soleil Levant CS 63669 85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice: 47

Membres présents: 42

DELIBERATION n° 2020 - 5 - 01

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 24 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le 24 septembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 17 septembre, s'est réuni à la salle du golf du Pays de Saint Gilles Croix de Vie à l'Aiguillon sur Vie, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Michel REMAUD, Nathalie JAN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, BESSONNET, Dominique SIONNEAU. Hervé Francois BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Stéphane GAUTRONNEAU, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Valérie VECCHI, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

<u>Conseillers communautaires absents et excusés</u>: Christian PRAUD, Christophe CHABOT, Thierry FAVREAU, Christine BERNARD, Laurent BOUDELIER

Pouvoirs: Christophe CHABOT à Frédéric FOUQUET / Thierry FAVREAU à Michel REMAUD / Christine BERNARD à Laurent DURANTEAU

Madame Muriel HABERT est désignée secrétaire de séance.

Modification de la composition des groupes de travail

Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

Affiché le 3 D SEP. 2020

ID: 085-200023778-20200924-DL\_2020\_5\_01-DE

A la demande d'élus de Commequiers, du Fenouiller, de Coëx et de Notre Dame de Riez qui souhaitent intégrer des commissions ou être remplacés, il est proposé au Conseil communautaire de procéder à la modification de la composition des groupes de travail suivants :

- « Défense contre la mer Environnement Développement durable et PCAET »
- « Travaux informatique »
- « Transports, mobilités, pistes cyclables »
- « Enfance Jeunesse »
- « Equipements sportifs »

Les modifications sollicitées sont présentées dans le tableau ci-après :

Groupe de travail	Elu proposé	Mandat électif	Observations
Défense contre la mer – Environnement – Développement durable et PCAET	Marie-Thérèse BONNEAU	Conseillère municipale de la ville de Commequiers	Intégration
	Laurent REIGNIEZ	Conseiller municipal du la ville du Fenouiller Conseiller communautaire	Intégration
	Jean BROSSARD	Conseiller municipal délégué de la ville de Coëx	Remplacement de Séverine THIROBOIS
Travaux informatique	Alain DOCQUIER	3 <sup>ème</sup> adjoint de la ville de Commequiers	Intégration
Transports, mobilités, pistes cyclables	Patrick GERARDIN	Conseiller municipal de la ville du Fenouiller	Intégration
	Laurence NIMESKERN	Conseillère municipale de la ville de Notre Dame de Riez	Intégration
Enfance Jeunesse	Isabelle CATTEAU	Conseiller municipal du la ville du Fenouiller	Intégration
Equipements sportifs	Laurent REIGNIEZ	Conseiller municipal du la ville du Fenouiller Conseiller communautaire	Intégration

Le Conseil communautaire,

Dûment convoqué,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-40-1,

Vu le règlement intérieur du Conseil communautaire,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 30 juillet 2020 relative à la constitution des groupes de travail,

Vu le rapport,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

**DECIDE:** 

Envoyé en préfecture le 30/09/2020

Reçu en préfecture le 30/09/2020

3 0 SEP. 2020 ===

ID: 085-200023778-20200924-DL 2020 5 01-DE

Croixde Vie

Article unique : de modifier la composition des groupes de travail communautaires, comme présenté au rapport.

Fait et délibéré, Les jour, mois et an que dessus, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 3 0 SEP. 2020

de l'affichage le : 3 0 SEP. 2020

de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 3 0 SEP. 2020

Givrand, 29 septembre 2020

Le Président,

François BLANCHE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut étre saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.